



PROCES VERBAL

De la réunion du conseil d'école du Lundi 16 novembre 2015 Hérouville - Livilliers - Génicourt

Lieu : Ecole de Génicourt

La séance débute à 20h30

Présents

Les maires : Mme Poucet maire de Génicourt et présidente du SIIS, Mme Collas adjointe au maire d'Hérouville, chargée des affaires scolaires et Mme Walter maire de Livilliers. Mmes Duchêsne et Carton conseillères municipales de Livilliers.

Les enseignants : M. Maurel coordinateur du RPI, directeur à Génicourt CM1, Mme LEFEVRE décharge de direction CM1, M. Bouvier CE2/CM2 ; à Livilliers Mme Bahier directrice faisant fonction CE1/CE2, M. Villard remplaçant/CE1 CP ; Mme Zinetti directrice à Hérouville PS/MS, Mme Mauneau MS/GS.

Les représentants de parents d'élèves :

Génicourt : Titulaires : Boucher Coralie- Morin Marie- Isabelle

Suppléantes : Talfumier Stéphanie - Fournier Sonia

Livilliers : Titulaires : Tanné Elisabeth - Bigot Géraldine

Hérouville : Titulaires : Bricout Ophélie - Davignon Annick

Suppléantes : Madou Sonia

Absences : M. Baert, maire d'Hérouville

Suppléantes : Bardouille Caroline-Nobécourt Christelle- Métais Céline

Président de séance : Michel Maurel

Secrétaires : Michèle Zinetti - Jean-Bernard Bouvier

Ordre du jour

Nous commençons la séance par une minute de silence à la mémoire des victimes disparues lors des attentats perpétrés le vendredi 13 novembre à Paris.

1. Vote pour un conseil d'école unique sur le RPI.

Comme chaque année pour les différentes écoles, Madame POUCKET, Madame WALTER, Madame COLLAS, les parents élus, les directeurs d'écoles signent les procès-verbaux du conseil d'école commun, avec l'accord préalable de Madame Sanchez IEN du Vexin.

2. Présentation des nouveaux élus du conseil d'école.

Tour de table pour les présentations

3. Annexes au règlement intérieur « Charte de la laïcité », « Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École ».

Trois nouveaux points sont ajoutés au règlement intérieur : la charte de la laïcité, le harcèlement scolaire, les jeux dangereux et pratiques violentes. (Voir les articles en documents joints).

Le problème des écharpes en maternelle doit rester un problème propre à ce niveau, il restera donc géré uniquement dans l'école d'Hérouville : un mot sera passé chaque année dans le cahier de liaison pour signifier leur interdiction.

Article 5 : apparition des NAP. Le règlement est établi par le syndicat intercommunal. Les inscriptions sont à effectuer auprès de lui.

4. Vote du règlement intérieur du RPI.

Après discussion, le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

5. Effectifs rentrée 2015-2016.

Hérouville : 2 classes : 1 PS/MS (23) + 1 MS/GS (32)

PS : 16

MS : 19

GS : 20 total 55 élèves

Livilliers : 2 classes : 1 CP/CE1 (24) + 1 CE1/CE2 (24)

CP : 13

CE1 : 18

CE2 : 17 total 48 élèves

Génicourt : 2 classes : 1 CE2/CM2 (28) + 1 CM1 (24)

CE2 : 8

CM1 : 24

CM2 : 20 total 52 élèves

Total RPI= 155 élèves

6. Organisation et déroulement des classes CP/CE1 et CE1/CE2

Le programme de CE1 est suivi sur les deux classes avec des supports différents et des rythmes différents. Le programme de CE1 sera effectué dans les 2 niveaux.

7. Alerte PPMS

L'alerte PPMS a été reportée et se déroulera selon une organisation départementale en février ou mars.

8. Manifestations sur le RPI.

- Le cross s'est déroulé le 10 octobre 2015 à Livilliers.
- Le carnaval se déroulera le 8 avril 2016 à Hérouville : thème retenu : le printemps.
- La kermesse aura lieu le 18 juin 2016 à Génicourt.
- Sortie de fin d'année commune au 3 écoles prévue à Aventure Land à Magny-en-Vexin.

9. Manifestations des écoles, Hérouville, Livilliers, Génicourt.

Hérouville :

- Marché de Noël prévu le 11 décembre de 16h30 à 19h30 dans les locaux de l'école. Le Père Noël viendra le dernier jour d'école. Des vélos ont été commandés pour cette occasion. Un livre sera offert à chaque enfant.
- La visite au magasin Truffaut a été annulée en raison des événements du 13 novembre.
- Participation aux concours des épouvantails, festival intergénérationnel et ligue contre le cancer.
- La visite de la caserne des pompiers se déroulera au printemps.

Livilliers :

- Théâtre : le vendredi 11 décembre : spectacle « Les Mille et Une Nuits » à la maison de quartier de Saint-Ouen l'Aumône.

Génicourt :

- Un livre sera offert à chaque enfant à Noël.
- Spectacle d'école le samedi 12 décembre, en coopération avec le foyer rural de Génicourt suivi d'un goûter.
- Les rencontres USEP sont pour l'instant suspendues.

10. La classe de découverte pour l'école de Génicourt.

- Classe de découverte pour toute l'école : thème « Les châteaux de la Loire ». Elle se déroulera du lundi 23 au vendredi 27 mai 2016.

11. La classe thématique de l'école de Livilliers

- Une classe thématique aura lieu du 6 au 10 juin 2016 sur le thème du sport à la base de loisirs de Cergy-Pontoise. De nombreuses activités sportives seront proposées.

Une collecte de chocolats est organisée pour financer le projet.
Chaque enfant doit passer un test de 25 m avant mi-mai 2016.

12. Évacuation incendie.

- Hérouville : mercredi 29 septembre : 4'45
- Livilliers : le 15 septembre : 2'54
- Génicourt : le jeudi 24 septembre : 1'35

13. Travaux à prévoir dans chaque école.

Tous les travaux demandés pour l'école de Génicourt ont été réalisés. Remerciement à la mairie.

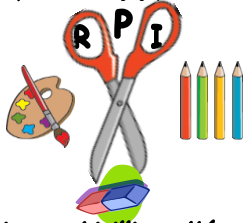
Les toilettes de l'école de Livilliers ont été réaménagées. Valérie Bahier remercie le syndicat pour la commande de chaises de la classe de CP.

Michèle Zinetti tient à remercier M. Hozsan pour les travaux réalisés auprès des écoles du RPI. (construction d'étagères, meubles...).

Une liste de travaux sera donnée dans chacune des mairies.

La séance est levée à 22h00.

Prochain conseil le lundi 21 mars 2016 à Livilliers à 20h30.



PROCES VERBAL

De la réunion du conseil d'école du Lundi 16 novembre 2015 Génicourt

La séance débute à 20h30.

Présents :

Le maire

Mme Annie POUCKET - maire de Génicourt - présidente du RPI.

L'équipe enseignante

Michel MAUREL - enseignant CM1 - direction de Génicourt - coordinateur du RPI,

Jean-Bernard BOUVIER - enseignant CE2/CM2, Marie-Laure Lefèvre décharge CM1

Les représentants des parents d'élèves

Titulaires : Coralie BOUCHER, Marie-Isabelle MORIN-GALLARDO

Suppléantes : FOURNIER Sonia, TALFUMIER Stéphanie

Ordre du jour :

- Regroupement des conseils des écoles

L'assemblée générale après avoir échangé entérine la décision de se réunir en un seul conseil d'école au sein du RPI avec Génicourt, Livilliers et Hérouville.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

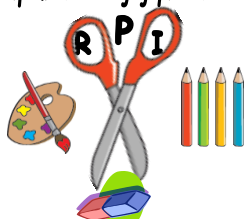
La séance est levée à 20h40


MAUREL.






BOUCHER



PROCES VERBAL

De la réunion du conseil d'école du Lundi 16 novembre 2015

Livilliers

La séance débute à 20h30.

Présents :

Le maire

Mme Marion WALTER - maire de Livilliers.

L'équipe enseignante

Valérie BAHIER directrice faisant fonction et enseignante CE1/CE2, Pascal VILARD enseignant CP/CE1.

Les représentants des parents d'élèves

Titulaires : TANNE Elisabeth, BIGOT Géraldine

Suppléantes : BARDOUILLE Caroline, NOBECOURT Christelle, **absentes**

Ordre du jour :

- Regroupement des conseils des écoles

L'assemblée générale après avoir échangé entérine la décision de se réunir en un seul conseil d'école au sein du RPI avec Génicourt, Livilliers et Hérouville.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h40

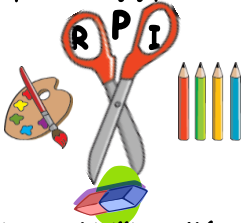
Le maire.

Walter

TANNE Elisabeth

BIGOT
BIGOT Géraldine

Valérie BAHIER
directrice



PROCES VERBAL

De la réunion du conseil d'école du Lundi 16 novembre 2015 Hérouville

La séance débute à 20h30.

Présents :

Le maire

Mr Éric BAERT - **maire d'Hérouville. Représenté par** Mme Collas adjointe au maire d'Hérouville, chargée des affaires scolaires

L'équipe enseignante

Michèle ZINETTI - **direction maternelle d'Hérouville enseignante PS/MS.** Christine MAUNEAU enseignante MS/GS

Les représentants des parents d'élèves

Titulaires : BRICOUT Ophélie, DAVIGNON Annick

Suppléantes : MADOU Sonia

Absente : METAIS Céline,

Ordre du jour :

- Regroupement des conseils des écoles

L'assemblée générale après avoir échangé entérine la décision de se réunir en un seul conseil d'école au sein du RPI avec Génicourt, Livilliers et Hérouville.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h40

S. madou

Article 3

EDUCATION - VIE SCOLAIRE - PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

3.1. EDUCATION

3.1.0 La charte de la laïcité (Voir annexe)

3.3. PREVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

3.3.1. Le harcèlement en milieu scolaire

- *Définition du harcèlement en milieu scolaire*

Le harcèlement en milieu scolaire, moins visible que les violences paroxystiques, comme les bagarres, les atteintes aux personnes ou bien les intrusions, dégrade, de manière insidieuse et durable, le climat scolaire au sein des écoles et des établissements.

Ses conséquences à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs.

Le harcèlement en milieu scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et la stigmatisation de certaines caractéristiques. Il revêt des aspects divers en fonction de l'âge et du sexe. Les risques de harcèlement sont plus grands à la fin de l'école primaire et au collège.

On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque :

- les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée,
- la relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique. Le harcèlement est inséparable de la mise en place d'une situation de domination.

Le harcèlement peut prendre de très nombreuses formes plus ou moins visibles: les jets d'objets, les pincements, les tirages de cheveux, les moqueries, les surnoms méchants, les insultes, les violences physiques, le racket, les jeux dangereux, la mise à l'écart, la propagation d'une rumeur....

Site pour information : <http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/>

3.3.2. Les « jeux » dangereux et les pratiques violentes

- *La cour de récréation, espace de socialisation*

La cour de récréation est un espace bien particulier, à la fois dans l'école ou le collège et à la marge de ceux-ci. Elle constitue un lieu d'apprentissage du lien social dans lequel le jeu tient une place prépondérante. C'est l'équilibre entre cet espace de liberté et les exigences du respect des règles de civilité que les adultes et les équipes éducatives doivent s'attacher à maintenir.

A. Les « jeux » de non-oxygénation

Description : Les « jeux » de non-oxygénation ou d'asphyxie, de strangulation, de suffocation sont appelés de plusieurs noms : trente secondes, de bonheur, rêve bleu, rêve indien », « jeu » du cosmos, « jeu » des poumons, « jeu » de la tomate, de la grenouille... Le plus connu est le « jeu » du foulard.

B. Conséquences physiques et psychologiques

Les symptômes post-anoxiques (privation sévère d'oxygène) sont nombreux et variables selon la durée de l'anoxie. Celle-ci peut aussi conduire à un coma profond, voire à la mort. Le risque de mort est d'autant plus grand que l'enfant reproduit ce « jeu » seul à son domicile. La pratique intensive et répétée du « jeu du foulard » peut alors être à l'origine d'un véritable comportement de dépendance, qui pousse l'enfant ou le jeune à rechercher toujours plus de sensations par le biais de l'auto-asphyxie.

Site pour information : [Brochure "Les jeux dangereux et les pratiques violentes" \(MEN, 2007\)](http://eduscol.education.fr/cid47712/jeux-dangereux-pratiques-violentes.html)
<http://eduscol.education.fr/cid47712/jeux-dangereux-pratiques-violentes.html>

Article 5
ACTIVITES SCOLAIRES,
EXTRASCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

5.3. Périscolaires

Activités en dehors du temps scolaire :

Restaurant scolaire/ garderie/ étude/ NAP (Nouvelles Activités Périscolaires):

Une cantine dans chaque village, une garderie à Hérouville et Livilliers et une étude surveillée à Génicourt et à Hérouville. Les Nap le mardi après-midi à Génicourt, le jeudi après-midi à Livilliers et à Hérouville tous les jours en fin d'après-midi sauf le mercredi.

Les inscriptions sont à effectuer auprès du syndicat qui les confirmera auprès des directeurs (rices) d'école. Chaque activité périscolaire a son propre règlement établi par le syndicat.

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.